



Résolutions de la 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme

Résolution de courtoisie 1

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme exprime ses plus sincères remerciements à toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de cette Conférence grâce aux sponsors, aux offres de services et de biens, aux marques de soutien moral et pratique, patronage et autre. La Conférence adresse des remerciements tout particuliers au Comité organisateur allemand et aux Associations, Bund der Pfadfinderinnen und Pfadfinder; Deutsche Pfadfinderschaft Sankt Georg; Pfadfinderinnenschaft Sankt Georg et Verband Christlicher Pfadfinderinnen und Pfadfinder.

Résolution de courtoisie 2

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme accueille avec plaisir la présence des invités suivants:

- Simon Rhee, Président du Comité Mondial du Scoutisme
- Scott Teare, Secrétaire Général de l'OMMS
- Wahid Labidi et John May – Vice présidents du Comité Mondial du Scoutisme
- Les membres du Comité Mondial du Scoutisme – Karin Ahlback, Abdullah Alfahad, Marcel Blaguet, Mari Nakano, Joao Armando Gonçalves, Oscar Palmquist
- Bagrat Yesayan – Président du Comité Eurasien du Scoutisme et membre du Comité Mondial du Scoutisme
- Gilbert Mussumba – Président du Comité Africain du Scoutisme et membre du Comité Mondial du Scoutisme et Jeanne Ebongue, Membre du Comité Africain du Scoutisme
- Esben Holager – Conseiller jeune auprès du Comité Mondial du Scoutisme
- Paul Parkinson – Membre du comité Asie-Pacifique du Scoutisme
- Mohammed Ali Khalid – Consultant auprès du Comité Asie Pacifique du Scoutisme
- JR Pangilinan et Frederic Tutu Kama Kama – Directeurs Régionaux des régions Afrique et Asie Pacifique.
- L'équipe du Bureau Mondial du Scoutisme
- Représentants de la Fondation Mondiale du Scoutisme
- Représentants du Centre Scout International de Kandersteg
- Représentants des Scouts d'Australie
- Représentants de l'équipe hôte de la 40^{ème} Conférence Mondiale du Scoutisme
- Représentants du 23^{ème} Jamboree Scout Mondial
- Représentants de la conférence Internationale Catholique du Scoutisme, Amitié Internationale Scout et Guide, Forum International des Scouts Juifs, Conseil des protestants dans le guidisme et le scoutisme

Résolution de courtoisie 3

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme adresse ses remerciements aux présidents et vice-présidents de la Conférence, le Comité Européen du Scoutisme 2010-2013, le Comité des résolutions et les scrutateurs, les interprètes et tout ceux qui ont contribué à l'animation des sessions ainsi que l'équipe du Bureau Mondial du Scoutisme – Bureau Régional Européen ;

Résolution 4 – Plan Régional Scout 2013-2016

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme,

- Constatant les résultats du 5^{ème} Symposium Scout de Dublin
- Accueillant la proposition du Comité Européen du Scoutisme

- **Accepte la proposition du Plan Stratégique Régional 2013-2016 tel que défini dans le document 5 de la Conférence tel qu'amendé**
- **Propose une meilleure prise en compte de la croissance dans le Plan Scout Régional:**
 - **Avant le 30 Septembre 2016, nous aurons:**
 - **Offert un support aux OSN et aux ASN pour travailler activement pour un développement quantitatif du nombre de membres de la région**
 - **Renforcer la capacité organisationnelle des OSN et des ASN afin de croître dans la région**
 - **Observer et accroître le nombre de membres de la Région pendant le prochain triennat dans sa totalité.**
- **Propose à ajouter dans la partie « Services Centraux, méthodes éducatives»**
 - **Une approche soutenue et intégrée du recrutement, de la formation, du soutien, du développement, de la reconnaissance et de la gestion des volontaires.**
- **Propose à ajouter dans la partie « Services Centraux, développement organisationnel »**
 - **Mettre en place un partenariat effectif avec la Région Européenne de l'AMGE qui contribuera à atteindre les résultats stratégiques respectifs des OSN et de la Région.**
- **Accorde sa confiance au Comité Européen du Scoutisme pour affiner le Plan Stratégique Régional 2013-2016 en vue de sa publication avant le 1er janvier 2014**

Résolution 5 - Cotisations Régionales

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme,

- Notant qu'il n'y avait pas de changement quant aux Cotisations Régionales depuis la mise en œuvre des résolutions issues de la 18^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme en Islande en 2004,
- Conscient de l'impact potentiel des fluctuations du taux de change sur les montants à verser,
- Reconnaissant la relative aisance démontrée par les OSN quand ils peuvent faire des paiements dans une seule monnaie, l'Euro,
- Sachant que toute augmentation des cotisations régionales serait un fardeau pour de nombreux OSN,
- Prenant en compte la décision de la Conférence Mondiale du Scoutisme de geler les cotisations mondiales pour la période 2011-2020 sur la base des chiffres du recensement de 31.12.2009,
- **Décide d'adopter formellement l'Euro comme devise de référence pour les cotisations régionales.**
- **Décide de fixer comme cotisation régionale les montants suivants (per capita) :**
 - **13 centimes Euro (EUR 0,13) pour les pays de la catégorie D selon la catégorisation de l'OMMS ***
 - **6.5 centimes Euro (0,065) pour les pays de la catégorie C selon la catégorisation de l'OMMS ***
 - **3.3 centimes Euro (0,033) pour les pays de la catégorie B selon la catégorisation de l'OMMS ***
 - **Le montant minimum dû est de 195 EUR.**

- **Décide, en conformité avec la cotisation mondiale de l'OMMS, à utiliser aussi les chiffres du recensement de 31.12.2009 comme base de calcul pour fixer les cotisations régionales.**
- **Demande au Comité Régional Européen de l'OMMS de surveiller de près l'évolution du paiement des cotisations régionales pendant le triennat 2013-2016, et de proposer – si nécessaire - une nouvelle résolution sur une modification des cotisations régionales à la prochaine Conférence Européenne du Scoutisme en 2016.**

* La catégorisation de l'OMMS :

Catégorie A : PNI per capita jusqu'à USD 765

Catégorie B : PNI per capita de USD 766 à USD 3,035

Catégorie C : PNI per capita de USD 3,036 à USD 9,385

Catégorie D : PNI per capita de USD 9.385 à USD 45,740

Résolution 6 – Fonds du Partenariat

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme,

- Reconnaît les bénéfices du Fonds du Centenaire/Fonds du Partenariat au cours de ses 14 années de fonctionnement.

Il propose que ce Fonds soit maintenu lors du prochain triennat, avec les modifications suivantes :

- **qu'il suscite un véritable partenariat entre les NSO/NSA bénéficiaires et la Région. Pour cela, les prochaines demandes de financement devront mentionner le degré d'implication de la Région dans l'exécution du projet et/ou dans la diffusion des résultats aux autres OSN.**
- **que les demandes du Comité du Centre Scout international de Kandersteg soient acceptées au même titre que celles des OSN et ASN, en se basant sur le mérite du projet.**
- **que le montant total affecté à chaque projet ne dépasse pas la somme globale de €10.000. Le Comité Européen du Scoutisme pourra néanmoins fournir une aide financière supérieure à €10.000 pour des projets exceptionnels.**
- **qu'il privilégie, dans la mesure du possible, les projets pour lesquels un financement extérieur supplémentaire est recherché. A cet effet, le bureau de Bruxelles peut offrir son expertise et mettre en relation les OSN avec les sources de financement externes existantes.**
- **que le Comité Européen du Scoutisme réexamine à la mi-mandat l'impact du Fonds.**

Résolution 7 – Rapports financiers

La 21^{ème} Conférence Européenne du scoutisme

- Apprécie la qualité du travail effectué par le Comité Européen du Scoutisme pour rendre plus transparent le travail de la Région, notamment l'augmentation du niveau d'informations fournies dans le rapport financier.
- Reconnaît la qualité du travail effectué sur le rapport financier
- Cherche une continuité dans le travail de renforcement de la transparence

La Conférence demande les améliorations suivantes lors des futurs rapports présentés lors des Conférences Européennes du Scoutisme:

- **Inclure le budget triennal tel qu'approuvé par le Comité Européen du Scoutisme afin de pouvoir comparer les dépenses présentées avec les budgets prévisionnels**

- **Spécifier les montants dépensés par priorité stratégique telle que présentée dans le Plan Régional Scout**
- **Inclure les comptes consolidés de la Région Européenne du Scoutisme du triennat précédent afin de pouvoir observer leurs développements à long terme.**

Résolution 8 – Coûts d'évènements

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme,

- Compte tenu du neuvième article de la Loi Scoute, le Scout est économe!
- Reconnaissant que les événements et les activités régionales ou mondiales, qui sont essentiels dans un mouvement mondial, ont des coûts de participation élevés.
- Reconnaissant que ces événements et activités ont également des coûts que le Scoutisme pourrait, et devrait, travailler afin de les rendre plus économiques, avec des frais de participation plus faibles, les rendant ainsi plus accessible pour tout le monde.
- Sachant que les activités ont un impact éducatif fort, en mettant l'accent sur les coûts efficaces.

Recommande:

- **Au Comité Européen du Scoutisme et au Bureau Européen du Scoutisme à accorder une grande importance au réalisme budgétaire et d'avoir de la parcimonie dans l'organisation ou la promotion d'évènements et d'activités;**
- **Le Comité Européen du Scoutisme et le Bureau Européen du Scoutisme d'avoir la parcimonie des frais comme un critère raisonnable de grande valeur lorsqu'il s'agit de décider entre les candidatures pour accueillir des événements et des activités, en prenant également en compte les facteurs économiques externes éventuels dans le pays candidat.**
- **Recommande que le Comité Européen du Scoutisme, développe plus de transparence et améliore la prise de conscience des coûts, et offre une information sur les coûts structurels de la manière la plus transparente pour tous les évènements régionaux**

Résolution 9 – Le partenariat stratégique avec l'AMGE

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme

- Considérant l'engagement continu pour une collaboration positive et constructive entre la Région Europe de l'AMGE et de la Région Européenne du Scoutisme dans des domaines de préoccupations et d'intérêts communs
- Prenant en compte les conclusions du processus d'évaluation qui s'est déroulé en 2012-2013 et
- Prenant en compte la proposition de futur partenariat entre la Région Europe de l'AMGE et la Région Européenne du Scoutisme
 - **Accueille favorablement la mise en place d'un protocole d'accord à long terme entre la Région Europe de l'AMGE et la Région Européenne du Scoutisme,**
 - **Avalise les méthodes de travail dans le cadre du travail en partenariat telles qu'elles sont énoncées dans la section (6) du Document de Conférence 5**
 - **Approuve les propositions de résultats communs pour le prochain triennat qui seront atteints grâce à des projets spécifiques menés en partenariat, tels qu'esquissés dans la section (5) du Document de Conférence 5,**
 - **Encourage les OM/AC et les OSN/ASN à participer, lorsqu'elles le jugent pertinent, aux projets, événements et activités que les Régions offrent en partenariat,**

- **Prend note des efforts fournis par les Régions pour identifier les ressources financières et humaines adéquates nécessaires pour mettre en œuvre les projets, les événements et les activités qui ont été approuvés.**

Résolution 10 – WSB-CO Relocalisation and Réputation

La 21^{ème} Conférence Européenne du Scoutisme,

Reconnaissant

- Que le choix de la localisation du Bureau Mondial représente bien plus qu'une décision opérationnelle. C'est un signe, un symbole, qui véhicule les valeurs qui nous rassemblent.
- Que les effectifs du scoutisme sont en croissance en Europe. Les associations ont fait un gros travail pour changer l'image du scoutisme dans l'esprit des journalistes, en particulier en véhiculant ses valeurs citoyennes et démocratiques.
- Que le monde d'aujourd'hui est un village. Des décisions prises par nos frères scouts dans d'autres pays du monde ont des répercussions dans les médias européens. Les associations nationales sont alors interrogées par les journalistes qui cherchent à connaître leur opinion et leur niveau de solidarité avec ces décisions.

Prend en compte

- Que le choix de délocalisation du Bureau Mondial en Malaisie pose un certain nombre de questions. La Conférence Européenne du Scoutisme ne cherche pas à porter un jugement de valeur sur la Malaisie. Néanmoins, en Europe, l'image de ce pays est très controversée en particulier au sujet de sa vie démocratique et de son respect des droits des minorités.
- Qu'il est certain que les grands médias européens ne manqueront pas de mettre en lumière l'incohérence entre cette décision et les valeurs revendiquées par le mouvement. Cela entraînera forcément des conséquences négatives sur la confiance que nous portent les familles.

Assure

- Qu'elle n'est pas hostile au changement de localisation. Elle considère le choix de la région Asie Pacifique comme une opportunité, mais dans un pays dont la réputation démocratique et le respect des minorités sont reconnus.

Et

- Convaincue que le rapport de l'agence PwC n'a pas apporté les informations suffisantes au comité mondial pour prendre une décision appropriée sur la localisation du bureau mondial
- Considère que le Bureau mondial du Scoutisme devrait être localisé dans un endroit permettant d'assurer des droits égaux, un accès égal à chaque groupe, religion et nationalité présente dans le Scoutisme Mondial.
 - **Mandate le Comité Européen pour porter la voix des OSN et ASN sur les craintes de la conférence quant à la relocalisation proposée, d'effectuer un plaidoyer et de stopper toute étape irréversible de préparation à la mise en œuvre de cette décision et demande la publication complète du rapport d'évaluation qui a mené à cette décision ainsi que les réponses à ces craintes avant de prendre une décision finale.**
 - **Invite le Comité Mondial du Scoutisme, ainsi que le Secrétaire Général à porter leur attention sur les conséquences du choix proposé de la Malaisie pour être l'emplacement du Bureau Mondial du Scoutisme.**

Résolution 11 – La Relocalisation du Bureau Mondial et la transparence

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme :

- Ayant pris note de la circulaire 19/2013 du juillet 2013 informant les OSN de l'évaluation de la localisation du Bureau mondial de l'OMMS
- Ayant pris note de la circulaire 20/2013 d'août 2013 informant les OSN de l'intention du secrétaire général de l'OMMS de relocaliser le Bureau Mondial.
- Rappelant la résolution 17/2008 de la Conférence Mondiale, en particulier la nécessité de conduire en toute transparence un étude de faisabilité sur la meilleure localisation du Bureau Mondial et de permettre aux OSN de contribuer au processus sous la forme de suggestions et commentaires.
- Constatant comme un précédent le fait que la conférence mondiale a déjà été amenée à se prononcer elle-même sur les enjeux liés à une décision de localisation du bureau mondial, notamment par les résolutions 12/1967 et 17/2008.
- Rappelant en détail la résolution 4/2008 de la Conférence Mondiale du Scoutisme, en particulier ses recommandations au Comité Mondial du Scoutisme, entre autres qu'une information plus transparente, effective et immédiate soit donnée aux Organisations afin de leur permettre de prendre les décisions et positions appropriées, et que toutes ces étapes soit prise afin que de préserver le mouvement de toute influence externe ou non démocratique qui ne se retrouvent pas dans la Constitution
- Convaincu que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout doit être gouvernée démocratiquement par ses membres, les OSN
- Guidés par l'article XIV 1f. and XXI 1c. of the WOSM constitution.
 - **Considère que les conditions nécessaires rédigées dans la résolution 17/2008 garantissant la totale transparence du processus ont été négligées.**
 - **Considère que des efforts continus sont nécessaires afin de se conformer aux recommandations fermes de la résolution 4/2008**
 - **Trouve essentiel que la Conférence Mondiale puisse avoir l'opportunité de se positionner elle-même sur les enjeux d'importance, et potentiellement controversés, pour le mouvement Scout.**
 - **Considère qu'une décision prise par le Comité Mondial du Scoutisme au sujet de la relocalisation du bureau mondial doit être ratifiée par la Conférence Mondiale du Scoutisme.**
 - **En lien avec l'article XIV.1.f de la constitution, demande que « la transparence et la prise de décision au niveau mondial de l'OMMS » soit inscrite à l'ordre du jour du la 40ÈME Conférence Mondiale du mouvement Scout.**

Résolution 12 – Changement climatique

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme:

- Craignant que le changement climatique pose une menace immédiate et de grande ampleur sur les populations et les communautés à travers le monde et affecte déjà les générations actuelles et futures;
- Constatant que la prochaine conférence sur le climat de l'ONU aura lieu du 11 au 22 Novembre 2013 à Varsovie, en Pologne;
- Reconnaisant que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout en tant qu'organisation observatrice accréditée auprès de l'ONU a le droit de participer avec délégation lors de différentes conférences internationales

- Rappelant que l'OMMS est déjà un membre actif de la réunion internationale de coordination des organisations de jeunesse (ICMYO) et la composante officielle de jeunesse à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (YOUNGO);
- Gardant à l'esprit que en tant que le plus grand mouvement de jeunesse, nous pouvons donner une voix aux 35 millions de jeunes pour s'exprimer et communiquer notre message au sujet du climat et la justice climatique dans un contexte plus large;
- Soulignant que le «Programme Scout Mondial pour l'Environnement" est une bonne base pour que les scouts du monde entier s'impliquent dans la protection de l'environnement
- Rappelant la résolution ESC20 / 6 - La nature comme cadre du programme;
 - **Appelle les délégations de l'UE et de ses États membres à travailler fort et honnêtement pour la conclusion d'un accord sur le climat juridiquement contraignant ayant comme principe directeur; la justice climatique;**
 - **Invite le Comité Mondial du Scoutisme à tenir compte des différents besoins de l'implication du Scoutisme, et en particulier :**
 - **Mettre en place un processus ouvert, équitable et transparent de recrutement d'une délégation de l'OMMS en lien avec l'AMGE,**
 - **Développer un processus de formation afin d'assurer un niveau adéquat de connaissances sur les négociations climatiques ainsi que le caractère d'une délégation,**
 - **Envisager un système de financement alternatif pour ce travail international du Scoutisme afin de permettre aux ONS et aux participants issus de milieux économiques plus faibles à participer;**
 - **Appelle le Mouvement Scout à travers le monde à défendre efficacement les positions de l'OMMS en ce qui concerne les changements climatiques, et jouer un rôle actif dans ICMYO, et de contribuer positivement à l'ordre du jour YOUNGO.**

Résolution 13 – Crise financière

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme

- Considérant l'impact négatif actuel de la crise financière en Europe sur les jeunes et sur le processus d'intégration européen;
- Constatant le besoin de renforcer et d'encourager la participation des jeunes dans les politiques de l'Union Européenne et en particulier dans les élections du parlement européens de 2014 qui représentent une opportunité pour l'éducation à la citoyenneté;
 - **Demande au Comité Européen du Scoutisme de développer, avec les apports des OSN, une déclaration sur l'intégration européenne, la crise financière et son impact sur les jeunes en Europe;**
 - **Demande au Comité Européen du Scoutisme de renforcer l'implication du scoutisme au sein du Forum Européen de la Jeunesse et d'autres partenaires européens afin de former des politiques de jeunesse européenne sur l'intégration;**

Résolution 14 - Développements récents au Moyen-Orient - impact sur les jeunes

La Conférence :

- **Exprime sa profonde préoccupation face aux effets néfastes continus à la vie des jeunes et les sociétés égyptiennes et syriennes dans leur ensemble, en raison des conflits internes en cours dans la région.**
- **La Conférence exprime son souhait fervent pour un arrêt immédiat des hostilités, tout en exprimant sa sympathie pour les milliers de personnes perdues ou blessées.**

- **La Conférence réaffirme son engagement à continuer de travailler en étroite collaboration avec la Région Arabe du Scoutisme, la Fédération Egyptienne du Scoutisme et les Scouts de Syrie à atténuer les impacts de ce conflit dans le cadre des résolutions fixé par la récente réunion Euro Arabe et après, à la lumière des circonstances qui ont émergé depuis Juin 2013.**

Résolution 15 - Inclusion des jeunes migrants

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme :

- Reconnaisant la nécessité de travailler avec les jeunes qui ont émigré de leur pays d'origine
- Conscient de la nécessité pour la réduction de la migration irrégulière chez les jeunes, surtout les jeunes marginalisés
- Reconnaisant le travail de la Région Européenne du Scoutisme dans le domaine de la diversité

Recommande que:

- **Le Comité Européen du Scoutisme prenne des mesures nécessaires dans les trois prochaines années pour la création des solutions et d'outils systématiques pour les ONS pour inclure les jeunes migrants à s'adapter et à intégrer la société dans les pays d'accueil.**
- **Le Comité Européen du Scoutisme inspire les ONS en Europe à travailler pour aider les jeunes migrants à assumer leur rôle en tant qu'individus dans la société de manière constructive et épanouie.**

Résolution 16 - Erascout programme

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme :

- Constatant que les jeunes se déplacent de plus en plus en Europe et dans le monde dans le cadre de leurs études et ou de leur formation professionnelle et linguistique. L'immersion et l'adaptation dans le pays étranger prennent du temps et peuvent parfois être complexe.
- Cependant les jeunes expriment souvent le souhait de continuer leur engagement citoyen entre autre au sein des mouvements scouts et guides.
- Constatant qu'en réponse à cette réalité les associations et organisations scouts nationales favorisent depuis longtemps l'accueil et l'envoi des jeunes entre 17 et 25 ans qui étudient ou se forment à l'étranger (séjours de longue durée) sous les noms de projet « Erasmus Scout » (Les Scouts ASBL Belgique), « ErasmuScout » (AGESCI Italie), « Scoutasmus » (FCEG Espagne), « Scout Erasmus » (MSC Espagne), « Escout » (CNE Portugal), « Erascout » (SGDF France).
- Etaient convaincue de la richesse de ces pratiques et de ces opportunités éducatives, qui permettent aux jeunes de mieux s'intégrer dans le pays d'accueil, de promouvoir leur employabilité et de favoriser une vision d'un monde plus pacifique et ouverte à la différence.
- Etaient convaincue que cette opportunité permet aux jeunes adultes de ne pas interrompre leur vie scout/guide et vivre localement la fraternité scout et guide.
- Remarque que les institutions européennes souhaitent aujourd'hui faciliter au maximum la mobilité et les échanges des jeunes, tant au niveau scolaire que professionnel, entre autre avec les programmes de financements pour la jeunesse et la mobilité ou les initiatives phare de l'Union Européenne comme « Jeunesse en Mouvement ».

Demande au Comité Européen du Scoutisme :

- **De créer un espace sur les sites scout.org, europak où les jeunes intéressés peuvent trouver les associations et organisations scouts nationales.**

- **De favoriser et faire connaître cette dynamique au cours des évènements, et par les moyens de communication disponibles.**
- **De se rapprocher des institutions européennes pour promouvoir cette opportunité auprès des décideurs, au niveau Européen et national.**

Résolution 17 – Renforcer le réseautage, la coopération et l’interconnexion des OSN

La 21ème Conférence Européenne du Scoutisme,

- Prenant note de l’impact positif des actuelles opportunités de réseautage proposées par la Région.
- Prenant note de l’impact positif des initiatives dirigées par les OSN (cf. Reconnaissance des apprentissages dans le Scoutisme)
- Soulignant que notre capacité à travailler ensemble est plus grande que nos différences.
- Etant convaincu que l’établissement de programme de partenariat entre OSN peuvent leur être mutuellement bénéfique.
- Rappelant l’Article 3.1 de la Constitution de la Région Européenne du Scoutisme sur les fonction de la Conférence Européenne du Scoutisme.
 - **Invite le Comité Européen du Scoutisme de plus soutenir l’assistance mutuelle entre OSN-OSN au sein de la Région Européenne du Scoutisme.**
 - **Demande au Comité Européen du Scoutisme de soutenir le développement des liens internationaux existants afin qu’ils soient accessibles à tous.**